



**Déclaration liminaire
UNSA Développement Durable
Réunion du 25 juin 2026**

Accès, formation, carrière et conditions d'exercice du métier de CTT

Madame la Directrice,

Mesdames et Messieurs,

L'UNSA Développement Durable considère que l'ouverture de ce chantier consacré au métier de Contrôleur des Transports Terrestres constitue une étape importante, attendue depuis plusieurs années par les agents comme par leurs représentants.

Cette démarche intervient dans un contexte où chacun constate que ce métier connaît aujourd'hui des évolutions profondes, marquées à la fois par une technicité croissante des missions exercées, une complexification permanente des réglementations à appliquer, des conditions d'intervention parfois particulièrement exposées, mais aussi des difficultés persistantes en matière d'attractivité, de recrutement et de reconnaissance professionnelle.

Pour l'UNSA Développement Durable, ce constat n'est pas nouveau.

Depuis plusieurs années, nous alertons régulièrement sur la nécessité de mieux accompagner cette filière professionnelle, dont les agents exercent pourtant des missions essentielles à la sécurité des transports, au respect des réglementations, à la protection des usagers et plus largement à la mise en œuvre des politiques publiques portées par notre ministère.

Si nous saluons l'engagement de cette réflexion structurée autour des quatre axes présentés aujourd'hui, nous souhaitons rappeler dès cette ouverture que les agents attendent désormais davantage qu'un simple diagnostic partagé.

Ils attendent des mesures concrètes, des engagements clairs et des améliorations perceptibles dans l'exercice quotidien de leurs missions.

En premier lieu, s'agissant des conditions d'exercice du métier, l'UNSA considère que ce sujet doit constituer une priorité absolue.

Les CTT interviennent régulièrement dans des contextes parfois sensibles, exposés à des tensions croissantes, à des comportements agressifs, voire à des situations pouvant engager directement leur sécurité.

Les propositions présentées concernant l'identification des agents, l'harmonisation des équipements, la signalétique, les dispositifs de protection ou encore les procédures d'accompagnement en cas d'agression vont naturellement dans le bon sens.

Cependant, nous serons particulièrement attentifs à la mise en œuvre concrète de ces mesures.

La sécurité des agents ne peut reposer uniquement sur des équipements ou des rappels de procédures.

Elle suppose une doctrine claire, des dispositifs homogènes sur l'ensemble du territoire, ainsi qu'un accompagnement systématique et immédiat lorsque les agents sont confrontés à des incidents dans l'exercice de leurs fonctions.

L'UNSA rappelle également que la protection fonctionnelle doit être garantie sans ambiguïté et appliquée de manière effective dans l'ensemble des services.

S'agissant de la formation et du développement des compétences, nous partageons l'idée selon laquelle l'évolution constante du métier impose un haut niveau de qualification tout au long de la carrière.

Le maintien d'une formation initiale complète constitue à nos yeux un point important.

Mais nous attirons l'attention de l'administration sur une contradiction que les agents vivent quotidiennement.

Il ne peut y avoir d'exigence accrue en matière de professionnalisation sans moyens suffisants permettant réellement l'accès à la formation.

Dans de nombreux services, les effectifs déjà contraints rendent difficile l'organisation des départs en formation, créant parfois des inégalités territoriales importantes.

La formation continue, si elle devient une obligation, devra nécessairement s'accompagner d'une organisation réaliste, accessible à tous les agents et compatible avec les contraintes opérationnelles des services.

Nous insistons également sur la nécessité de mieux reconnaître l'engagement des formateurs internes, des experts métiers et des agents qui participent activement à la transmission des compétences.

Concernant l'attractivité du métier et les parcours professionnels, qui feront l'objet des prochains travaux, nous souhaitons d'ores et déjà formuler plusieurs attentes fortes.

Les difficultés de recrutement que connaît aujourd'hui cette filière ne peuvent être analysées uniquement sous l'angle du manque de candidats.

L'attractivité d'un métier dépend aussi directement des perspectives qu'il offre.

Or les agents expriment aujourd'hui des attentes légitimes concernant :

- la reconnaissance des compétences spécifiques acquises ;
- la valorisation de l'expertise technique ;
- des perspectives d'évolution professionnelle mieux identifiées ;
- une meilleure reconnaissance statutaire et indemnitaire au regard des responsabilités exercées.

Pour l'UNSA Développement Durable, cette question devra être traitée de manière ambitieuse.

Sans perspectives professionnelles réelles, il sera difficile de rendre durablement ce métier plus attractif.

Enfin, nous souhaitons rappeler un point essentiel concernant la méthode engagée.

Le dialogue social n'a de sens que s'il produit des résultats concrets.

Les agents attendent aujourd'hui des décisions qui améliorent réellement leurs conditions de travail, sécurisent l'exercice de leurs missions et reconnaissent pleinement leur engagement professionnel.

L'UNSA Développement Durable participera naturellement à l'ensemble de ces travaux avec sérieux et responsabilité.

Mais nous serons particulièrement vigilants à ce que cette démarche engagée par l'administration débouche sur des avancées réelles, mesurables et rapidement perceptibles par les personnels concernés.

Parce qu'au-delà des échanges et des constats partagés, c'est bien la reconnaissance concrète du métier de CTT qui est aujourd'hui attendue.

Je vous remercie.